



REGLES D'ACCROCHAGE EN HAUTEUR au PALAIS DES CONGRES DE PARIS

- Poids maximum par point d'accroche : **5 kg**
- Présence obligatoire d'un point tous les 1m - 1m50 en fonction de la structure à accrocher.
- Dimension maximale pour une signalétique suspendue : 5 m
- Si votre signalétique est supérieure à 5 m, elle doit obligatoirement avoir une prise au sol.
- Les matières autorisées pour votre signalétique suspendue : drop, bâche, PVC fin (au dessus de 4 mm) ou contre-plaqué.



Pour être validée votre demande doit obligatoirement être accompagnée :

- ✓ D'un plan avec son orientation dans le hall ou espace.
- ✓ D'une élévation et/ou d'une perspective.



La prestation délivrée comprend exclusivement la pose des drisses. L'accroche de la structure doit être assurée par l'exposant ou le décorateur du stand.

Toute accroche sur les infrastructures du Palais des congrès de Paris devra faire l'objet d'un devis.

Contacts pour :

INFORMATION / CONSEILS
DEMANDE DE DEVIS

mounia.bennekrouf@viparis.com

